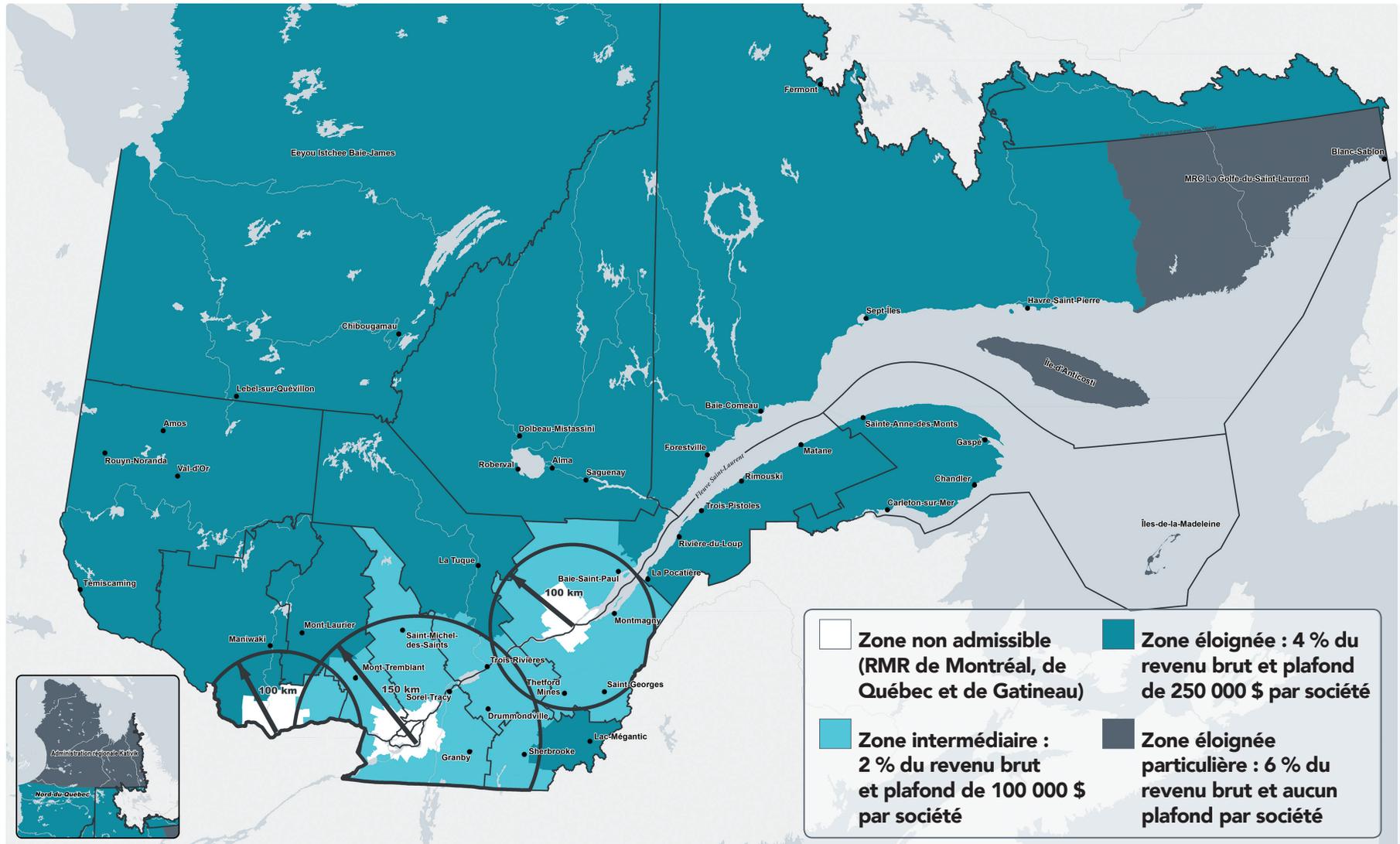


TAUX DE LA DÉDUCTION ADDITIONNELLE POUR LES COÛTS DE TRANSPORT, SELON LA ZONE



Sources : Ministère des Finances du Québec
et ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.